Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Cabinet de l'IA-DASEN

Rouen, le 16/03/2023

Affaire suivie par :
Carole FOURNIER
Cheffe de Cabinet
Tél. 0232089750
Mél. dsden76-cabinet@ac-normandie.fr

DSDEN 76 5, Place des Faïenciers 76037 ROUEN Cedex Dominique FIS
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale
de la Seine-Maritime

à

Monsieur Jean-Paul LECOQ Député de la Seine-Maritime 55 rue de la République 76700 HARFLEUR

Monsieur le député,

dans une lettre en date du 8 février, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation du collège Marcel Pagnol du Havre, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023.

Tout d'abord, je vous informe que selon les prévisions d'effectifs actuelles, le collège Marcel Pagnol devrait connaître une baisse de ses effectifs de 7 élèves à la rentrée 2023. Les 271 élèves attendus seront accueillis dans 13 classes, soit un nombre identique à celui de la rentrée 2022.

Le taux d'encadrement global du collège se portera ainsi à 20,8 élèves par classe et sera ainsi plus favorable qu'à la rentrée 2022 (21,4 élèves par classe) et nettement inférieur au seuil fixé pour les établissements REP + (23 élèves par classe).

Par ailleurs, je tiens à vous assurer que les seuils académiques correspondant aux collèges REP + sont bien respectés dans chaque niveau d'enseignement et permettent ainsi de garantir des conditions d'enseignement très favorables.

Avec 69 heures de marge d'autonomie, soit 24,5 % de la dotation horaire globale (DHG) de l'établissement (marge identique à la rentrée 2022), le collège dispose des moyens nécessaires à la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves. Par exemple, l'établissement a choisi de conserver le projet voile qui est financé dans le cadre de la marge d'autonomie.

Par ailleurs, le poste de professeur supplémentaire REP + dont dispose l'établissement depuis plusieurs années (dans le cadre de l'ancienne réforme des réseaux ambition réussite – RAR qui date de 2006) est maintenu à la rentrée 2023, contrairement à d'autres collèges REP + du département.

Enfin, l'école inclusive reste une priorité dans l'attribution des moyens au niveau départemental. Aussi, je tiens à vous informer que j'ai décidé d'ouvrir une ULIS dans cet établissement à la rentrée 2023, avec un poste de coordonnateur à temps plein.

Des représentants des personnels et des parents d'élèves ont été reçus en audience à la direction académique le jeudi 2 mars dernier, à leur demande, pour présenter leurs remarques, et le dialogue se poursuit en lien avec le chef d'établissement, et se prolongera jusqu'à la phase d'ajustement des moyens en juin prochain.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Cabinet de l'IA-DASEN

Soyez assuré que la situation du collège sera suivie de près lors des ajustements de juin, en fonction de l'évolution des effectifs.

Je reste à votre écoute et je vous prie de croire, monsieur le député, en l'expression de ma considération distinguée.

Dominique FIS